



**Concerne :** Organisation de fin d'année scolaire pour les élèves de **3<sup>ème</sup> Ens. Technique de Qualification et 3<sup>ème</sup> Ens. Professionnel**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

Par ce courrier, nous souhaitons vous transmettre les modalités organisationnelles de fin d'année scolaire pour votre enfant.

Vous trouverez, ci-dessous, le planning et les formalités administratives nécessaires, en cas de recours.

<b>Jusqu'au 07/06</b>	<b>Cours normaux selon l'horaire habituel.</b>	
<b>Du 10/06 au 21/06</b>	<b>Modification de l'horaire habituel.</b> <i>Cfr. site internet</i>	Durant cette période, <b>selon les modalités transmises par leurs professeurs, les élèves devront rendre leurs archives :</b> Evaluations formatives et JDC.
<b>Le lundi 24/06</b>	<b>Rangement, repas convivial et activités de fin d'année scolaire.</b> <i>Une information spécifique à ce sujet vous sera transmise ultérieurement.</i> ✓ <b>Casiers pour tous et internat</b> Les chambres et les casiers devront être vidés pour la fin de la journée.	
<b>Du 25/06 au 28/06</b>	<b>Conseils de classes</b> - Les élèves sont dispensés de présence à l'école ▪ <b>Vendredi 28/06 (entre 14h et 19h)</b> Communication aux parents, <b>par téléphone uniquement</b> , des résultats des élèves <b>en situation d'échec</b> . (Merci de ne pas contacter l'école).	
<b>Lundi 01/07</b>	✓ <b>15h30</b> : Dernier délai pour l'archivage du JDC <b>complété</b> . ✓ <b>Remise du bulletin</b> par les titulaires <i>Dans un souci organisationnel, l'accueil des parents ne pourra se faire qu'à partir de 16h. Merci de votre compréhension.</i> ✓ <b>De 16h00 à 19h00</b> : réunion des parents - au restaurant didactique	▪ <b>Internat - dernier délai :</b> <b>Entre 15h00 et 18h00</b> Les chambres et les casiers devront être vidés.

<p><b>Du mercredi 03/07 au vendredi 05/07</b></p>	<p><i>En cas de désaccord avec la décision du conseil de classe, il vous est loisible d'introduire un recours auprès de l'école. Veuillez trouver, ci-dessous, les modalités y liées.</i></p> <p><b><u>Procédure et modalités :</u></b></p> <p><b>1. Recours interne EHPN :</b></p> <p>Vous trouverez le <b>formulaire d'introduction de recours</b> sur notre site internet, sous l'onglet « <i>Infos pratiques</i> ».</p> <p>Il argumentera sur des éléments nouveaux qui n'étaient pas à la connaissance du conseil de classe au moment de la prise de décision, et permettra à la Direction de juger de la recevabilité de la demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Le 03 juillet de 8h00 à 10h00 :</u></b> Ce document, dûment complété, sera à envoyer, par e-mail, <b>exclusivement</b> aux adresses suivantes : <a href="mailto:ecole.hoteliere@province.namur.be">ecole.hoteliere@province.namur.be</a> et <a href="mailto:frederic.croisier@province.namur.be">frederic.croisier@province.namur.be</a></li> </ul> <p><b>La décision sera alors communiquée par téléphone, et par écrit aux demandeurs, dans le courant de la journée.</b></p> <p><i>En cas de désaccord avec la décision de l'école, la poursuite du recours peut se faire auprès de l'Administration Provinciale de l'Enseignement et de la Formation (APEF). Veuillez trouver, ci-dessous, les modalités y liées.</i></p> <p><b>2. Recours interne APEF :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>Le 04 juillet entre 13h00 et 15h00,</u></b> veuillez contacter l'APEF au 081/77.67.11, afin de fixer un RDV pour le lendemain.</li> <li>- <b><u>Le 05 juillet, en matinée :</u></b> RDV à l'APEF - Campus provincial, rue Henri Bles 188 à 5000 Namur. Monsieur Verdonck, Inspecteur général, examine les dossiers et communique la décision aux demandeurs.</li> </ul> <p><u>Nous insistons, tout particulièrement, sur les points suivants :</u></p> <p>Ces différentes procédures se révèlent assez lourdes dans leur application ; aussi, insisterons-nous, sur la nécessité de respecter, scrupuleusement, la chronologie reprise, ci-dessus. A défaut, vous vous exposerez à la non-recevabilité du recours.</p> <p><i>Tout le détail concernant les recours est repris sur notre site internet, sous l'onglet « Infos pratiques », dans le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I), aux pages 61, 62 et 63.</i></p>
<p><b>Du lundi 08/07 au vendredi 23/08</b></p>	<p><b>Congés scolaires</b></p>

Au plus tard, le 12 juillet, vous trouverez, les informations relatives à la rentrée scolaire 2024-2025, sur notre site internet.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de notre entier dévouement.

Monsieur Croisier F.  
Directeur de l'EHPN